

A l'attention de: **Mr Benoît Parmentier**,
Administrateur général de l'ONE,
Dr Marie-Christine Mauroy,
médecin-coordonateur de l'ONE ainsi
que de tous les médecins, infirmières et
travailleurs médico-sociaux de l'ONE.

Lettre ouverte d'Initiative Citoyenne

OBJET : La position de l'ONE sur la prétendue « sécurité » des vaccins.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons été littéralement *abasourdies* par les propos tout à fait surréalistes de l'ONE au sujet de la prétendue « sécurité » des vaccins, qui ont été récemment relayés dans la presse, en réponse au décès d'un enfant dans la région de Charleroi.

Voici en effet les propos non signés, attribués à l'ONE, et relayés notamment sur le site de la RTBF ¹ et dans Le Soir du 3 décembre dernier ² :

« Pour la quasi-totalité du monde médical à l'échelle de la planète, il n'y a pas de complication grave des vaccins. »

Il est particulièrement inquiétant qu'une institution comme la vôtre, qui se charge pourtant de la vaccination de près de la moitié des jeunes enfants en Communauté Française, puisse relayer un message aussi scientifiquement erroné et aussi contraire à la légalité puisque **la loi de 2002 sur les droits du patient** IMPOSE aux intervenants médicaux d'informer correctement les patients sur les avantages mais aussi les risques de toute intervention médicale !

OR, si votre affirmation était vraie, comment se fait-il alors QUE :

1°) Nous détenons une synthèse de plus de **1000 études scientifiques** sur les échecs et les risques graves des vaccins³ ?

2°) Le gouvernement américain de Ronald Reagan ait, en 1986, signé le « Vaccine Injury Compensation Act », une loi organisant l'indemnisation des victimes d'effets secondaires graves de vaccins ?

3°) Le gouvernement américain ait déjà payé, en vertu de cette loi, **plus de 2 MILLIARDS de dollars** d'indemnisation aux victimes de vaccins (en sachant qu'en cas de décès, une famille ne peut pas recevoir plus de 250 000 \$ par victime)⁴ et que 0,75\$ soit prélevé sur le prix de chaque vaccin pour alimenter ce fond d'indemnisation ?

4°) Les chiffres du système VAERS (Vaccine Adverse Event Reporting System) ait recensé, pour la période 1999-2002, pas moins de **71 469 effets secondaires**, **7472 hospitalisations** et **2000 décès** chez les enfants de moins de 6 ans après des vaccinations comme diphtérie-tétanos-coqueluche, haemophilus influenzae de type b (Hib), hépatite B, grippe ou ROR⁵ ? S'il n'est bien sûr pas possible d'affirmer que les vaccins en sont la cause dans 100% des cas, vous admettez qu'il est assez absurde d'oser prétendre qu'il s'agit à chaque fois de « simples coïncidences »...

5°) Le New England Journal of Medicine⁶ ait relayé les récents propos de la Cour Suprême des Etats-Unis qui a qualifié les vaccins, nous citons, de « **produits inévitablement DANGEREUX** » pour

¹ http://www.rtbef.be/info/societe/detail_deces-d-un-bebe-a-charleroi-l-one-tient-a-se-defendre?id=7172703

² http://archives.lesoir.be/l-8217-one-defend-les-vaccins_t-20111202-01PKD.html

³ <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/27/09/71/--de-1000-etudes-sur-les-vaccins.pdf>

⁴ <http://www.nvic.org/injury-compensation.aspx>

⁵ <http://www.allkidshealth.info/adverse-reactions-reported-to-vaers-from-1999-2002-age-0-6-years>

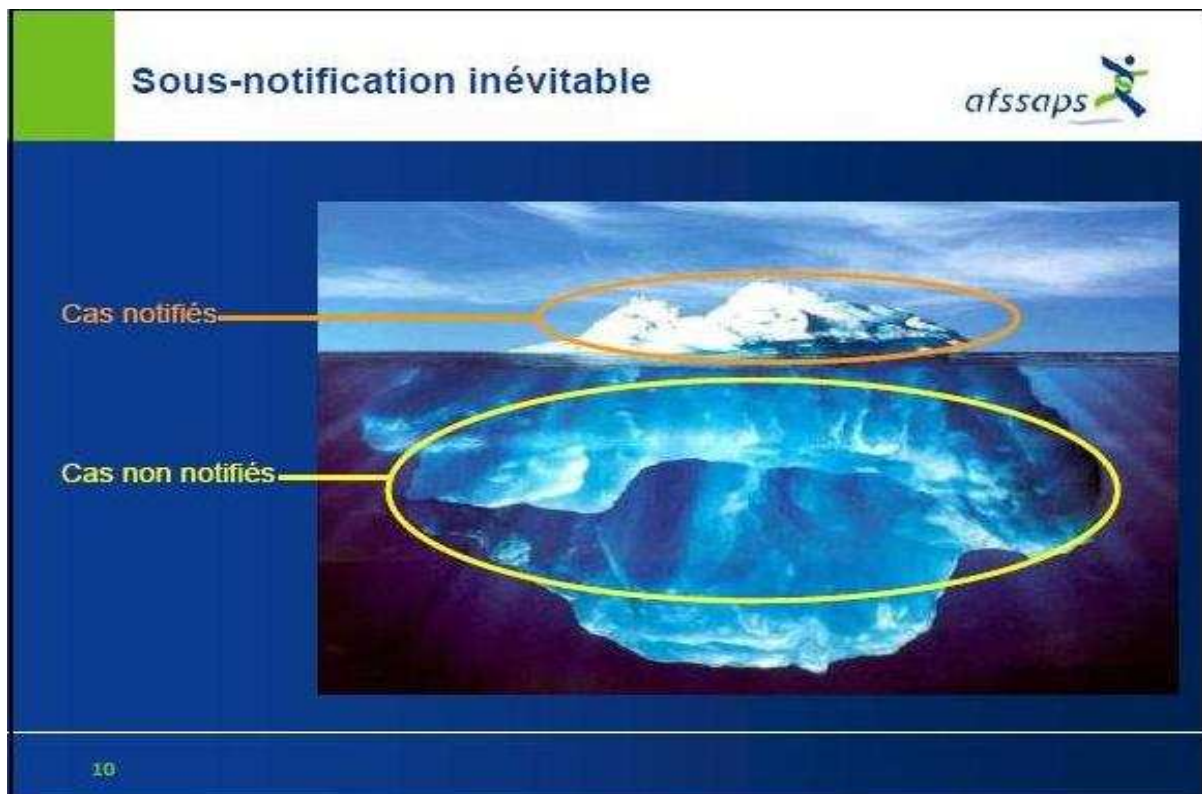
⁶ <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/27/09/71/Vaccins--NEJM--21-avril-2011.pdf>

justifier l'impunité juridique accordée aux fabricants de vaccins qui, sans celle-ci, a précisé la Cour, pourraient faire faillite sous le poids des poursuites ?

6°) Au Québec, le site officiel des Services de Santé⁷, mentionne l'existence d'un programme d'indemnisation des victimes de vaccins (tous vaccins confondus) et que ce programme prévoit notamment des indemnités pour « remplacement de revenus », « dommages corporels », « frais médicaux et de réadaptation » mais aussi « **indemnités de décès, y compris les frais funéraires** » ?

7°) Le Dr J. Barthelow Classen ait titré sa correspondance, publiée en 1999 dans le British Medical Journal⁸, « **Le public devrait être averti que les vaccins peuvent avoir des effets secondaires à long terme.** » en citant notamment le cas de diabète post-vaccinal dont le risque est accru chez les enfants après plusieurs vaccinations ?

8°) L'Agence française de Sécurité Sanitaire et des Produits de Santé (Afssaps) ait présenté, dans un document officiel⁹, la sous-notification des effets secondaires des vaccins à la manière d'un ICEBERG, la plupart des effets (dont plusieurs possiblement graves) restant donc non rapportés ET non évalués [cfr ci-dessous] ?



9°) Les sujets vaccinés ne sont JAMAIS, dans aucune étude officielle ou aucun essai clinique, comparés à des sujets absolument non vaccinés (ce qui crée donc un biais) et suivis sur une période suffisamment longue alors que les rares études indépendantes ayant valablement comparé les enfants vaccinés aux enfants absolument non vaccinés¹⁰ ont toutes montré que la santé des enfants non vaccinés était globalement bien meilleure (avec moins de consultations médicales, moins de consommation d'antibiotiques, moins d'asthme, d'allergies, de diabète, de troubles ORL, de troubles du comportement etc) ?

10°) Une enquête de 2005 de l'Institut National français de Prévention et d'Éducation à la Santé (INPES)¹¹, comme par hasard non publiée et réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 400 médecins pédiatres et généralistes ait révélé que **31% des médecins se posent des questions sur la sécurité des vaccins faits aux enfants** ?

⁷ <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/vaccination/index.php?indemnisation>

⁸ <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1114674/?tool=pubmed>

⁹ <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/27/09/71/Pharmacovigilance-des-vaccins--Afssaps.pdf> (cfr p.5)

¹⁰ <http://www.thinktwise.com/Dutch.pdf> & <http://childhealthsafety.wordpress.com/2011/08/26/new-survey-shows-unvaccinated-children-vastly-healthier-far-lower-rates-of-chronic-conditions-and-autism/> (notam.)

¹¹ <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/INPES-2.pdf> (cfr p. 29/40)

11°) La municipalité de Vérone, en Italie, comporte sur son sol une plaque commémorative officielle mentionnant textuellement : « Jardin des Frères Tremante- Marco & Andrea **décédés suite à une vaccination obligatoire.** » [cfr ci-dessous] ?



Si vous n'êtes pas en mesure d'apporter urgemment une réponse **rationnellement et scientifiquement satisfaisante** à ce genre de questions, vous devez être conséquents et abandonner immédiatement vos exigences vaccinales discriminatoires de 8 vaccins pour l'admission en crèches (là où la Flandre n'en exige qu'un) car celles-ci deviennent dès lors démocratiquement INTENABLES et ce n'est d'ailleurs pas sans raison que s'ouvrira cette semaine le procès de ces parents contre la Communauté Française à ce sujet. Comme ce n'est pas par hasard non plus que d'autres parents avaient déjà précédemment dénoncé l'attitude de l'ONE dans la presse.¹²

Nous venons en conclusion, par la présente, de vous communiquer plusieurs informations de première importance au sujet **des risques graves bien réels** des vaccins que vous promouvez hélas sans le moindre discernement. Des cocktails standards, toujours plus combinés, administrés à des enfants immunologiquement tous différents dont le système immunitaire n'est pas pleinement mature avant 6 à 7 ans d'âge.

Puisque vous prétendez sur le site de votre institution¹³ que vos valeurs fondamentales sont notamment l'ETHIQUE et la QUALITE, cette dernière nécessitant aussi selon vous de « **se former et de s'informer** pour communiquer des messages clairs, d'accepter d'évoluer, de se remettre en question. », c'est véritablement l'occasion ici d'en faire la preuve à la population, en toute transparence !

Pour Initiative Citoyenne,

Marie-Rose Cavalier, Muriel Desclée, Sophie Meulemans

initiative.citoyenne@live.be – <http://www.initiativecitoyenne.be>

¹² <http://www.lalibre.be/debats/opinions/article/527044/mineurs-et-vaccines.html>

¹³ <http://www.one.be/index.php?id=39>